

Quel type de compte choisir?



Épargne à long terme pour la retraite → REER

Le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) est synonyme de flexibilité. Que vous épargniez pour une voiture, des vacances ou un imprévu, le CELI vous permet de faire fructifier votre argent sans avoir à vous soucier de payer des impôts au moment du retrait. C'est aussi un excellent moyen de se constituer un revenu de retraite non imposable complémentaire à votre régime de pension et à votre REER.

Commencez par répondre à cette question : **quel est votre objectif d'épargne ou de placement?**

Vous souhaitez faire fructifier votre épargne en vue de la retraite et faire des économies d'impôt dès aujourd'hui? Le régime enregistré d'épargne-retraite (REER), c'est comme planter des graines maintenant et faire pousser votre richesse à l'abri de l'impôt jusqu'à votre retraite. Même si vous bénéficiez d'un régime de pension, un REER peut vous aider à retarder le paiement des impôts jusqu'à la retraite, lorsque vous serez probablement dans une tranche d'imposition inférieure.



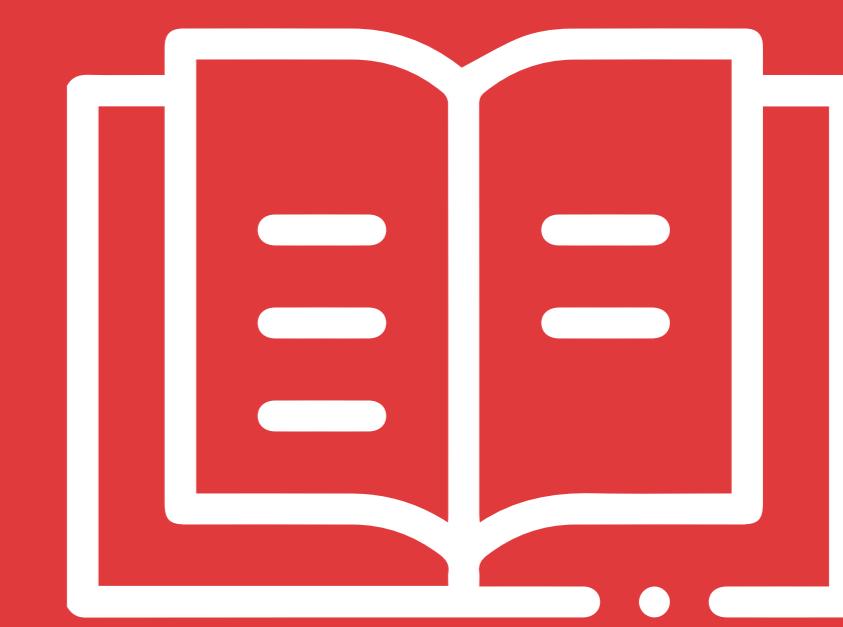
Épargne générale à moyen et long terme → CELI



Achat d'une première maison → CELIAPP

Vos enfants méritent que l'on mette toutes les chances de leur côté pour leur avenir. Vous pourriez profiter de subventions du gouvernement pouvant aller jusqu'à 500 \$ par an grâce au régime enregistré d'épargne-études (REEE). Si vous n'avez pas cotisé les années précédentes, vous pouvez même bénéficier d'une subvention de ratrappage de 1000 \$.

Vous rêvez de devenir propriétaire? Prenez une longueur d'avance grâce à la croissance à l'abri de l'impôt et aux cotisations déductibles du revenu imposable du compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP).

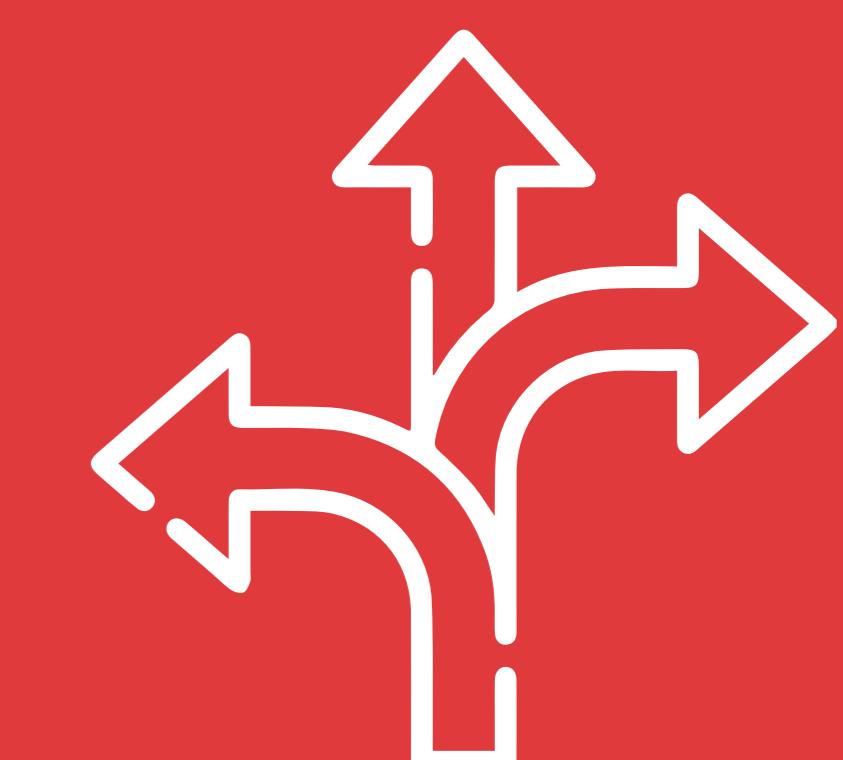


Épargne pour les études de vos enfants → REEE



Épargne à long terme associée à un crédit d'impôt pour personnes handicapées → REEI

Vous souhaitez offrir une sécurité financière à vos proches ou le faire pour vous-même grâce à un crédit d'impôt pour personnes handicapées? Le régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) permet d'accéder à des subventions du gouvernement et offre une croissance à l'abri de l'impôt. Les militaires en voie de libération pour des raisons médicales pourraient y être admissibles sans le savoir. Demandez à votre conseiller ou conseillère de la Financière SISIP si vous y êtes admissible.



Faites fructifier votre argent → Compte non enregistré

Vous souhaitez investir en toute liberté, sans restriction de retrait ou de cotisation? Un compte non enregistré pourrait mieux vous convenir.

Considérez ces types de comptes comme des instruments dans votre boîte à outils. Vous ne savez pas lequel vous convient le mieux? De nombreuses personnes ont recours à plusieurs types de comptes afin de profiter d'un équilibre entre la flexibilité et les économies d'impôt. Discutez avec une conseillère ou un conseiller de la Financière SISIP pour élaborer la stratégie parfaite!

Type de compte	Objectif	Avantages fiscaux	Plafonds de cotisation	Règles de retrait	
REER	Épargne-retraite	Cotisations déductibles du revenu imposable	Croissance à imposition reportée	Plafond équivalent à 18 % des revenus de l'année précédente, moins le facteur d'équivalence	Paiement de l'impôt au moment du retrait (c.-à-d. à la retraite)
CELI	Épargne flexible	Croissance et retraits à l'abri de l'impôt		Plafond annuel (7000 \$ en 2024)	Compte complètement libre d'impôt
CELIAPP	Mise de fonds pour l'achat d'une première propriété	Cotisations déductibles du revenu imposable	Retraits à l'abri de l'impôt	Plafond de 8000 \$ par an et de 40 000 \$ à vie	Compte libre d'impôt pour l'achat d'une propriété
REEE	Études des enfants	Subventions et titres gouvernementaux	Croissance à imposition reportée	Plafond de 50 000 \$ par enfant à vie	Impôts sur les subventions et la croissance payables par l'enfant lors du retrait
REEI	Épargne-invalidité	Subventions et bons du gouvernement	Croissance à imposition reportée	Plafond de 200 000 \$ à vie	Impôts sur les subventions, les bons et la croissance payables par la personne bénéficiaire lors du retrait
Compte non enregistré	Placements généraux	Aucun report d'impôt	Imposition de l'ensemble des revenus et de la croissance	Aucune limite	Aucune restriction